

CONDITIONS GENERALES D'ABONNEMENT ET D'UTILISATION SINOPOLE

Version Mars 2023

ARTICLE 1 - CHAMP D'APPLICATION

MONTSALVY CONSULTING (ci-après « *SINOPOLE* ») est une société par actions simplifiée au capital social de 10.000 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 800 889 255, ayant son siège social 91 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris.

Elle est spécialisée dans le conseil et la gestion des affaires, et notamment dans la délivrance d'outils et de méthodes destinés à comprendre le fonctionnement politique et économique de la Chine.

A ce titre, elle édite un site Internet accessible à l'adresse URL <https://sinopole.net/>.

Le Client (ci-après, le « *Client* ») est un professionnel ou un particulier souhaitant bénéficier des Services offerts par SINOPOLE.

Les présentes Conditions Générales d'Abonnement et d'Utilisation (ci-après, les « *Conditions Générales d'Abonnement et d'Utilisation* ») s'appliquent entre SINOPOLE et tout Client désirant bénéficier des Services.

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales d'Abonnement et d'Utilisation avant toute souscription d'Abonnement.

Toute souscription d'Abonnement implique l'acceptation sans restriction ni réserve aux présentes Conditions Générales d'Abonnement et d'Utilisation.

Les présentes Conditions Générales d'Abonnement et d'Utilisation prévaudront sur toute autre version ou autres documents et conditions contradictoires.

Toute nouvelle version des Conditions Générales d'Abonnement et d'Utilisation remplacera la version précédente et sera opposable au Client pour tout nouvel Abonnement effectué auprès de SINOPOLE.

ARTICLE 2 - DEFINITIONS

Pour la bonne compréhension des présentes, les termes ci-dessous, commençant par une majuscule, qu'ils soient au singulier ou au pluriel, auront la signification suivante :

- « **Abonnement** » désigne l'adhésion par le Client aux Services proposés par SINOPOLE sur le Site pendant une période déterminée, moyennant le versement d'un Prix forfaitaire.

SINOPOLE propose deux types d'Abonnements :

- Un Abonnement à la Newsletter bimensuelle RED RIVER ;
- Un Abonnement à la Base de données RED OCEAN, incluant l'Abonnement à la Newsletter RED DIVER. L'Abonnement à la Newsletter bimensuelle RED RIVER, compris dans l'Abonnement à la base de données RED OCEAN, est de durée égale à celle de l'Abonnement RED OCEAN souscrit par le Client.

- « **Base de données** » désigne la base de données RED OCEAN mise à disposition par SINOPOLE au Client abonné.
- « **Client** » désigne toute personne physique ou morale abonnée aux Services proposés par SINOPOLE au sens des présentes Conditions Générales d'Abonnement et d'Utilisation.
- « **Conditions Générales d'Abonnement et d'Utilisation** » désigne les présentes Conditions Générales d'Abonnement et d'Utilisation, lesquelles régissent les relations contractuelles entre SINOPOLE et le Client dans le cadre des Abonnements souscrits.
- « **Contrat** » désigne le Contrat d'abonnement entre SINOPOLE et le Client dans le cadre de l'utilisation des Services proposés sur le Site.
- « **Espace client** » désigne l'espace personnel du Client sur le Site, permettant de souscrire à un Abonnement et d'accéder à la Base de données RED OCEAN.
- « **Live Démo** » désigne la présentation de la Base de données au Client par SINOPOLE, préalable à la souscription de l'Abonnement.
- « **Newsletter** » désigne la lettre d'information électronique bimensuelle RED RIVER fournie par SINOPOLE au Client.
- « **Parties** » désigne les parties au contrat, à savoir SINOPOLE et le Client, lesquels sont dénommées individuellement « **Partie** ».
- « **Services** » désigne les services d'Abonnements proposés par SINOPOLE au Client.
- « **Prix** » s'entend du tarif payé par le Client dans le cadre de la souscription à un Abonnement auprès de SINOPOLE.
- « **SINOPOLE** » désigne la société MONTSALVY CONSULTING, telle que visée en tête des présentes Conditions Générales d'Abonnement et d'Utilisation, éditeur du Site.
- « **Site** » désigne le site Internet édité par SINOPOLE, accessible à l'adresse URL <https://sinopole.net/>, par l'intermédiaire duquel le Client a la possibilité de souscrire aux Services.

ARTICLE 3 - CONDITIONS D'ABONNEMENT ET CREATION D'UN ESPACE CLIENT

Les Abonnements sont accessibles aux personnes morales dans le cadre de leur activité professionnelle, et aux personnes physiques ayant l'âge légal minimum pour conclure un contrat dans leur pays de résidence.

Toute souscription d'Abonnement nécessite la création d'un Espace client sur le Site accessible à l'adresse URL <https://sinopole.net/>.

Afin de créer son Espace, le Client doit renseigner son adresse de messagerie électronique et choisir un mot de passe respectant les critères de sécurité imposés par le système tels qu'indiqués à l'écran.

Le Client doit ensuite renseigner les champs relatifs à son identité et à celle de l'entreprise qu'il représente le cas échéant, afin de permettre son identification.

Après avoir créé son Espace, le Client peut se connecter à l'aide de ses identifiants, à savoir son adresse de messagerie électronique et le mot de passe choisi lors de la création de l'Espace client.

En cas d'oubli du mot de passe, le Client a la possibilité de récupérer ledit mot de passe en cliquant sur le lien prévu à cet effet sur le Site et en suivant les instructions affichées à l'écran.

Les données d'identification de l'Espace client et les Abonnements sont strictement personnels, et ne peuvent être ni vendus, ni transférés.

Un Abonnement est valable pour une seule personne.

Les Abonnements de groupe et d'entreprise devront faire l'objet d'un devis spécifique.

ARTICLE 4 - ABONNEMENT A LA NEWLETTER

4.1. - Inscription à la Newsletter

Pour s'inscrire à Newsletter bimensuelle, le Client doit se rendre sur la page dédiée au Service sur le Site.

A ce stade, il est invité à :

- Renseigner son adresse de messagerie électronique ;
- Cocher la case « *J'accepte la politique de confidentialité de Sinopole* » ;
- Cliquer sur « *Je m'abonne gratuitement* ».

La Newsletter est alors gratuite pendant trente (30) jours pour deux (2) numéros.

Le Client reçoit ensuite un courrier électronique lui confirmant son inscription à la Newsletter gratuite, ainsi que la réception de la première Newsletter au plus tard dans les vingt-quatre (24) heures.

Passé le délai de trente (30) jours, le Client est invité à souscrire à l'Abonnement payant.

4.2. - Abonnement payant à la Newsletter

Passée la période d'essai de trente (30) jours, le Client a la possibilité de souscrire à la version payante de la Newsletter.

Il a le choix entre deux modalités de paiement de l'Abonnement :

- Tous les mois, par prélèvement sur sa carte bancaire (via *STRIPE*)
- En une seule fois, d'avance, pour six (6) mois ou une (1) année d'Abonnement.

Les paiements sont effectués par virement bancaire, carte bancaire (solution sécurisée Sherlock's) via la plateforme de paiement STRIPE.

4.3. - Réception de la Newsletter

La réception de la Newsletter se matérialise par l'envoi au Client d'une lettre d'information sous format html par courrier électronique sur son adresse email d'abonné, ainsi qu'une version PDF téléchargeable.

4.4. - Durée de l'Abonnement à la Newsletter - Renouvellement

Les Abonnements sont conclus pour une durée de six (6) mois ou d'un (1) an renouvelable.

Le point de départ de l'Abonnement à la Newsletter est le jour de la souscription à la version gratuite.

SINOPOLE s'engage à contacter le Client quelques semaines avant la date anniversaire du Contrat d'abonnement afin de l'informer de l'échéance prochaine de son Abonnement, et afin de savoir s'il souhaite ou non le renouveler.

Dans le cas où le Client souhaiterait reconduire son Abonnement, le Client pourra le renouveler sur le Site.

Si le Client ne souhaite pas prolonger son Abonnement, l'envoi des Newsletters cessera.

ARTICLE 5 - ABONNEMENT A LA BASE DE DONNEES RED OCEAN

5.1. - Démonstration préalable personnalisée

Avant toute souscription à l'Abonnement Base de données, le Client aura la possibilité d'accéder à un Live Démo afin de s'assurer de la conformité entre le Service proposé par SINOPOLE et ses besoins.

Pour ce faire, le Client doit remplir le formulaire de demande de Live Démo accessible sur la page d'accueil du Site.

Il est ensuite contacté par SINOPOLE en vue d'organiser ledit Live Démo.

5.2. - Choix de la formule d'abonnement et paiement

La souscription à l'Abonnement Base de données, doit se faire via l'Espace client.

Le Client est alors invité à :

- Cliquer sur l'onglet « *Pricing* » ;
- Choisir l'une des formules d'Abonnements proposées ;
- Cliquer sur « *Panier* » et suivre les instructions affichées à l'écran.

Le Client est invité à régler le Prix de l'Abonnement en une seule fois.

Les paiements sont effectués par virement bancaire, carte bancaire (solution sécurisée Sherlock's) via la plateforme de paiement STRIPE.

5.3. - Accès à la Base de données

Dès validation du paiement de l'Abonnement, la Base de données RED OCEAN est active sous vingt-quatre (24) heures.

Pour accéder à cette Base de données, le Client doit être connecté à son Espace client.

La Base de données donne ainsi accès au Client à des informations politiques et industrielles concernant la République Populaire de Chine.

5.4. – Réception de la Newsletter incluse dans l’Abonnement

L’Abonnement RED OCEAN inclus la réception de la Newsletter bimensuelle RED RIVER, tant que l’Abonnement RED OCEAN est actif.

La réception de la Newsletter se matérialise par l’envoi au Client d’une lettre d’information sous format html par courrier électronique sur son adresse email d’abonné, ainsi qu’une version PDF téléchargeable.

5.5. - Durée de l’Abonnement - Renouvellement

Les Abonnements sont conclus pour une durée de six (6) mois ou d’un (1) an à compter de leur date d’accès, et renouvelable.

SINOPOLE s’engage à contacter le Client quelques semaines avant la date anniversaire du Contrat d’abonnement afin de l’informer de l’échéance prochaine de son Abonnement, et afin de savoir s’il souhaite ou non le renouveler.

Dans le cas où le Client souhaiterait reconduire son Abonnement, les Parties se rapprocheront afin d’en déterminer les conditions.

Si le Client ne souhaite pas prolonger son Abonnement, l’accès à la Base de données sera bloqué à l’expiration de la durée d’Abonnement, et l’envoi des Newsletters cessera.

ARTICLE 6 - PRIX

Le Prix des Abonnements est indiqué en Euros (€), Hors Taxes (H.T.) et Toutes Taxes Comprises (T.T.C.) au taux de TVA applicable en vigueur.

Les taxes applicables peuvent varier selon le territoire.

Il se peut que SINOPOLE ne soit pas en mesure d’informer le Client à l’avance des modifications apportées aux taxes applicables. Le cas échéant, l’information sera transmise au Client dans les meilleurs délais.

Les Prix des Abonnements sont fermes et non révisables pendant leur période de validité.

Cela étant, SINOPOLE se réserve le droit, hors période de validité, de modifier le Prix de ses Abonnements à tout moment.

Le Prix payé est le prix déduit des éventuels promotions, rabais, ou ristournes. Cependant, les promotions, rabais, ou ristournes ne pourront être appliqués rétroactivement.

ARTICLE 7 - MODALITES DE PAIEMENT - FACTURATION

Les paiements sont effectués par virement bancaire, carte bancaire (solution sécurisée Sherlock’s) via la plateforme de paiement STRIPE.

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu’après encaissement effectif par SINOPOLE des sommes dues.

Une facture est établie par SINOPOLE et remise au Client pour tout paiement effectué dans le cadre de la souscription aux Abonnements.

SINOPOLE rappelle que la non-utilisation de la Newsletter ou de la Base de données RED OCEAN par le Client n'ouvre droit à aucun remboursement.

ARTICLE 8 - PENALITES DE RETARD

En cas de retard de paiement de l'Abonnement Newsletter, SINOPOLE se réserve de droit de suspendre ou de cesser l'envoi de ladite Newsletter au Client à titre de sanction, sans mise en demeure préalable et sans préjudice et indemnité pour le Client.

En outre, et en cas de retard de paiement, au-delà des délais figurants sur la facture ou l'échéancier éventuellement communiqué au Client, des pénalités de retard calculées sur la base du taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne (BCE) à son opération de refinancement la plus récente majoré de dix (10) points de pourcentage seront, automatiquement et de plein droit, acquises à SINOPOLE, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement conformément à l'article L.441-10 du code de commerce.

ARTICLE 9 - ABSENCE DE DROIT DE RETRACTATION

Le Client consommateur est informé que les Services proposés par SINOPOLE sur le Site ne peuvent pas faire l'objet d'un droit de rétractation conformément aux dispositions du code de la consommation.

En effet, le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats de fourniture d'un contenu numérique sans support matériel dont l'exécution a commencé avant la fin du délai de rétractation et, si le contrat soumet le consommateur à une obligation de payer.

ARTICLE 10 - OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client garantit l'exactitude des informations renseignées lors de son inscription sur le Site.

Le Client s'engage à prévenir dans les plus brefs délais SINOPOLE en cas de changement dans les informations personnelles susceptibles d'intéresser SINOPOLE.

Le Client s'oblige à ne pas divulguer, volontairement ou non, ses accès à la Base de données.

Le Client s'engage à ne pas commercialiser les informations auxquelles il aura eu accès par l'intermédiaire de SINOPOLE.

Il s'engage en outre à ne pas télécharger de façon massive les informations et données présentes sur la Base de données RED OCEAN.

ARTICLE 11 - OBLIGATION DE SINOPOLE

SINOPOLE garantit l'exactitude des informations communiquées à ses Clients.

Elle s'engage à envoyer la Newsletter à intervalles réguliers.

En cas de retard, elle s'engage à prévenir le Client dans les meilleurs délais, et à lui indiquer la durée prévisible du retard.

SINOPOLE s'oblige à maintenir un accès constant à une Base de données opérationnelle et fonctionnelle.

SINOPOLE s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour rendre la base de données disponible à tout moment, indépendamment des opérations de maintenance programmées.

Elle s'oblige à prévenir dans les meilleurs délais le Client en cas d'indisponibilité temporaire de la Base de données dans le cadre des opérations de maintenance et de mise à jour.

ARTICLE 12 - RESPONSABILITE

SINOPOLE décline toute responsabilité, et ne pourra être tenue pour responsable des dommages indirects liés à une utilisation de ses Services, quels qu'ils soient, tels que préjudice commercial, perte de chiffre d'affaires ou de bénéfice, perte de clientèle ou perte d'une chance, perte de données, atteinte à l'image, action dirigée contre le Client.

SINOPOLE ne sera pas tenu pour responsable en cas d'utilisation faite par le Client des Services qui serait contraire à la Loi qui lui est applicable dans son pays d'origine.

ARTICLE 13 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tous les éléments reproduits ou utilisés sur le Site ou sur la Newsletter sont protégés par les lois en vigueur au titre de la propriété intellectuelle.

La Base de données RED OCEAN est en outre protégée par le droit sui generis des bases de données.

Le Client dispose d'un droit d'utilisation de la Base de données RED OCEAN, personnel, non-exclusif, non-cessible, et limité à la durée et au nombre d'utilisateur définis entre les Parties par le Contrat d'Abonnement.

Ce droit d'utilisation ne saurait conférer au Client un droit d'extraction ou de reproduction de tout ou partie de la Base de données, sous quelque forme que ce soit et à quelque titre que ce soit, pour son compte ou pour le compte de tiers.

Le Contrat n'opère ainsi aucun transfert de droits de propriété intellectuelle au bénéfice du Client, lesquels restent la propriété pleine et entière de SINOPOLE.

Toute extraction reproduction, représentation, utilisation ou adaptation, sous quelque forme que ce soit, de tout ou partie des éléments protégés par les lois en vigueur au titre de la propriété intellectuelle, sans l'accord préalable et écrit de SINOPOLE, sont strictement interdits, sous peine d'engager la responsabilité civile et pénale du Client contrevenant.

ARTICLE 14 - RESILIATION

En cas de manquement quelconque du Client, notamment en l'absence du respect des règles d'utilisation du Site, de la Base de données ou de la divulgation d'information, SINOPOLE se réserve le droit de résilier l'Abonnement du Client à titre de sanction, après l'en avoir préalablement avisé.

A compter de la résiliation de l'Abonnement, pour quelque raison que ce soit, SINOPOLE procédera à la fermeture de l'Espace client et de l'accès à la Base de données.

ARTICLE 15 – PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

SINOPOLE met en œuvre des traitements de données à caractère personnel dans le cadre de son activité.

A ce titre, SINOPOLE s'engage à respecter la réglementation en vigueur applicable à la protection des données à caractère personnel, et notamment, le Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données personnelles et la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite « *Loi Informatique et Libertés* » dans sa version modifiée en vigueur.

SINOPOLE s'engage à limiter la collecte des données des Clients aux informations adéquates, pertinentes et strictement nécessaires à la réalisation des finalités ci-après définies.

Les données à caractère personnel qui sont transmises à SINOPOLE par le Client font l'objet d'un traitement, et pourront être utilisées par SINOPOLE et ses partenaires pour le traitement, le paiement, et la gestion des Abonnements.

Les données à caractère personnel seront conservées pendant le temps nécessaire à l'accomplissement des objectifs poursuivis. En aucun cas elles ne seront communiquées à des personnes non autorisées ou vendues à des tiers.

Tout Client justifiant de son identité, peut exercer son droit d'accès, d'interrogation, de limitation, de modification, de rectification, de portabilité et son droit à l'oubli et/ou de suppression relativement à l'ensemble des données le concernant.

Le Client dispose également d'un droit d'opposition au traitement des données à caractère personnel, ainsi que d'un droit d'opposition à ce que ces données soient utilisées à des fins de prospection commerciale.

A ce titre, le Client a la possibilité de s'inscrire gratuitement sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique BLOCTEL afin de ne plus être démarché téléphoniquement par un professionnel avec lequel il n'a pas de relation contractuelle en cours. Tout consommateur a la possibilité de s'inscrire gratuitement sur cette liste sur le site <https://www.bloctel.gouv.fr/>.

Pour exercer les droits susvisés, le Client doit adresser sa demande par courrier postal à SINOPOLE, société MONTSALVY CONSULTING 91 Rue Du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris ou via le formulaire de contact <https://sinopole.net/fr/contact/>.

La sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel est assurée par SINOPOLE qui s'engage à notifier toute violation de données à caractère personnel à la CNIL et aux personnes concernées en cas de risque élevé pour leurs droits et libertés.

Le Client pourra introduire une réclamation auprès de la CNIL dans le cas où l'un de ses droits serait violé.

ARTICLE 16 - FORCE MAJEURE

SINOPOLE ne pourra être tenu pour responsable si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de ses obligations, telles que décrites dans les présentes Conditions Générales d'Abonnement et d'Utilisation, découle d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du code civil.

Dans pareil cas, SINOPOLE devra informer le Client de l'impossibilité d'exécuter sa prestation sans délai, et en justifier auprès de celui-ci.

L'exécution de l'obligation sera suspendue pendant toute la durée de la force majeure si elle est temporaire et ne dépasse pas une durée de deux (2) mois.

La suspension des obligations ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard.

Dès la disparition de la cause de suspension, les Parties feront tous leurs efforts pour reprendre le plus rapidement possible l'exécution normale de leurs obligations contractuelles.

Si l'empêchement est définitif ou dépasse une durée de deux (2) mois, le Contrat d'abonnement entre les Parties sera résolu de plein droit, sans droit à indemnités de part et d'autre, sauf accord des Parties, le cas échéant, sur les modalités de poursuite de leurs relations.

ARTICLE 17 - TOLERANCE

Le fait pour SINOPOLE de ne pas se prévaloir d'un des droits résultant des présentes Conditions Générales d'Abonnement et d'Utilisation ne pourra pas être interprété comme valant renonciation de sa part à ce droit, ou à quelque poursuite.

ARTICLE 18 - NULLITE PARTIELLE

Si une ou plusieurs stipulations des présentes Conditions Générales d'Abonnement et d'Utilisation devaient être considérées comme non valides ou déclarées comme telles en application de la loi ou d'une décision de justice passée en force de chose jugée, cette nullité n'entraînerait pas la nullité des autres dispositions qui demeureront en vigueur.

En cas d'annulation d'une des stipulations des présentes Conditions Générales d'Abonnement et d'Utilisation, les Parties s'efforceront de négocier une clause économiquement équivalente.

ARTICLE 19 - LOI APPLICABLE

Les présentes Conditions Générales d'Abonnement et d'Utilisation sont régies par la Loi française.

Elles sont rédigées en français.

Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Dans les cas où la législation nationale serait plus favorable au Client que la loi française, ladite loi plus favorable ferait foi en cas de litige.

ARTICLE 20 - REGLEMENT DES LITIGES

En cas de litige relatif à la validité, l'interprétation, l'exécution ou la non-exécution des présentes Conditions Générales d'Abonnement et d'Utilisation, les Parties s'efforceront de le résoudre à l'amiable.

Toute demande devra être adressée à SINOPOLE par lettre recommandée avec accusé de réception.

A défaut d'accord amiable, ou en l'absence de réponse de SINOPOLE dans un délai raisonnable, le Client consommateur aura la possibilité de saisir gratuitement, si un désaccord subsiste, le médiateur de la consommation aux coordonnées suivantes :

Fédération du Commerce et de la Distribution, 12 rue Euler, Paris 8^{ème}. <https://mediateur.fcd.fr/>

A défaut d'accord amiable, le litige sera soumis aux tribunaux selon les règles de compétence en vigueur.

Dans le cadre des Contrat souscrits avec des Clients professionnels, et à défaut d'accord amiable, le litige sera soumis à la compétence exclusive des juridictions du ressort de la Cour d'Appel de Paris, y compris en référé, nonobstant appel en garantie ou pluralité de défendeurs.